

## PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes

Poitiers, le 27 novembre 2015

Service connaissance des territoires et évaluation Division intégration de l'environnement et évaluation

La Préfète,

à

Nos réf. : SCTE/DIEE - Nº 1805- WO SAF

Monsieur le Préfet de Charente-Maritime

Courriel: diee.scte.dreal-pch@developpement-durable.gouv.fr C:\Users\nathalie.vignaud\Desktop\AA\avisAEtacite\_labyrinthes-montendre\_27-11-15.odt

## INFORMATION RELATIVE A L'ABSENCE D'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Demandeur : Communauté de communes de la Haute Saintonge

Intitulé et lieu du projet : Demande d'autorisation de défrichement d'une surface de 4,28 hectares en vue

de la construction d'un parc des labyrinthes à Montendre.

Autorité en charge de la décision : Préfecture de la Charente-Maritime

Service instructeur : Direction départementale des territoires et de la mer de Charente-Maritime

Par courrier reçu le 28/09/2015, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier cité ci-dessus.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour la Préfète et par délégation Pour le Directeur régional et par délégation Le chef du service Connaissance des territoires et évaluation

Didier CAISEY

- Copie à :

. SGAR

. Direction départementale des territoires et de la mer de Charente-Maritime

. ARS